

MOTION PRÉSENTÉE PAR LES MEMBRES ÉLUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE ALBERT CAMUS ET LES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES Le 05/02/2015

Les membres élus au conseil d'administration et les représentants de la commune et de la communauté de communes considèrent la DHG de 382,5 heures attribuée au collège Albert Camus comme **nettement insuffisante** pour répondre aux besoins nécessaires des élèves et **refusent de voter pour toute répartition qui se baserait sur celle-ci**.

En effet, cette dotation ne tient pas compte des effectifs réels et attendus dans notre établissement, notamment pour le niveau 6ème et le niveau 3ème et du profil particulier de notre collège:

- **en 6ème**, actuellement, comme le confirme l'Inspection Académique du premier degré et comme l'a déjà signalé notre chef d'établissement aux services de la DASEN, plus de 90 élèves de CM2 devraient intégrer le collège Albert Camus à la rentrée 2015, soit un effectif suffisant pour créer 4 divisions.

Or la dotation actuelle sous-évalue cet effectif et ne permet pas de créer plus de 3 divisions. Chacune serait **alors à plus de 30 élèves** par classe, alors que le seuil en 6ème est de 28. Comment faire pour étudier et apprendre dans de telles conditions et surtout aider les élèves en difficulté?

- Sans compter que notre établissement accueille également **une ULIS** et que, dès l'année prochaine, son effectif augmentera pour passer à 12 élèves.

Comment intégrer ces élèves en grande difficulté et leur assistante de vie scolaire dans des divisions déjà "surchargées", à plus de 30 élèves avec des profils divers et variés (dyslexiques, dyspraxiques, PAI toujours plus nombreux pour troubles cognitifs ou comportementaux...)?

- **Même constat pour le niveau 3ème**: nous avons actuellement 92 élèves en 4e, sur 3 classes, soit 31 élèves par classe, tous destinés à passer en 3e, puisque le maintien ne doit être décidé qu'à titre exceptionnel et que tous ces élèves souhaitent aller en 3e générale.

Or, à ces 92 élèves vont s'ajouter, comme chaque année, quelques élèves de 3e qui n'auront pas obtenu l'orientation souhaitée et qui désirent refaire une "meilleure" année pour l'obtenir. Comment faire pour les accueillir dans des conditions décentes et sécurisées, comment les aider individuellement dans leur projet d'orientation **dans des classes à 32**? Ces futurs élèves de 3e, qui déjà en 4e nous posent problème, connaîtraient de nouveau un effectif très chargé alors qu'ils seront dans une classe d'examen et à palier d'orientation.

Ces effectifs surchargés en 6e comme en 3e posent de réels problèmes:

- **problèmes de capacité et surtout de sécurité** dans de petites salles conçues pour accueillir au maximum 30 élèves, dans des salles spécifiques comme celle de musique, de sciences, de technologie, dans les salles informatiques, dans l'organisation même des sorties scolaires;
- mais aussi **dans la qualité de l'enseignement et de l'encadrement**. A l'heure de l'individualisation des parcours pour la réussite de tous, de l'aide aux élèves en difficulté et de la lutte contre le décrochage scolaire, le travail au sein de classes aussi chargées est totalement contradictoire.

Pour toutes ces raisons, **loin de remettre en cause le travail de notre chef d'établissement, nous sommes en désaccord** avec la DHG proposée par la Direction Académique de l'Essonne de 382,5 heures que nous jugeons **nettement insuffisante pour assurer le bon fonctionnement de notre établissement**.

Nous demandons des prévisions réalistes et les moyens nécessaires à la **création d'une, voire deux divisions supplémentaires**, soit au minimum **28 Heures Postes**, horaire réglementaire pour la création d'une 6ème et **de 28,5 Heures Postes** supplémentaires pour l'ouverture d'une 3e, tout en maintenant les dispositifs de soutien et de dédoublement nécessaires à la réussite des élèves.

Nous demandons à ce que ce réajustement soit fait **le plus rapidement possible**, avant même que les compléments de services ne soient décidés et que les équipes pédagogiques ne se déstructurent. Cette dotation supplémentaire s'avère absolument indispensable pour poursuivre dans des conditions décentes et sécurisées des enseignements fondamentaux de qualité et apporter aux élèves toute l'aide et l'attention dont ils ont besoin, et ce, dès leur première année au collège.

Nous demandons ainsi à ce **qu'une délégation soit reçue** le plus rapidement possible par Monsieur le Directeur Académique afin d'éclaircir et d'améliorer cette situation que nous jugeons fort préoccupante.

Les membres élus du conseil d'administration et les représentants de la commune et de la communauté de communes